

SÉANCE du 5 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELETOILE

Absents excusés :

M. BARREAU Kévin

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 29 novembre 2024

Délibération n°DCM-2024-34

Décision modificative N°2 – Budget Commune

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 développée,
Vu la délibération N°2024-13 du 08/02/2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,
Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 8 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Décide d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2024 arrêtée comme suit :

Chapitre		Nature	Ouvert	Réduit
65	65888	Autres charges exceptionnelles		5 000 €
012	64111	Rémunération principale		16 000 €
011	60612	Energie – électricité	3 000 €	
	615221	Bâtiments publics	11 000 €	
	615231	Voiries	7 000 €	
Total			21 000 €	21 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU